

C'EST LE MOMENT...

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Du **27 FÉVRIER**
au **7 AVRIL 2017**



POUR SON ENTRÉE
EN **MATERNELLE**
ET/OU EN **CP**

RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS
DANS VOTRE
MAIRIE DÉLÉGUÉE



C'EST LE MOMENT... INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'école maternelle publique dans l'année de ses 3 ans. A partir de 6 ans, la scolarité est obligatoire.

DANS QUELS CAS FAUT-IL INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

- > Il entre en **petite section de maternelle** (enfants nés en 2014).
- > Il entre en **CP** (sur les écoles à direction unique, l'inscription en CP est automatique).
- > **Suite à votre déménagement**, il va intégrer l'une des écoles de la commune nouvelle d'Annecy.

Tout changement d'école nécessite une inscription auprès des services de la mairie

QUAND, COMMENT ?

Les inscriptions ont lieu du **lundi 27 février au vendredi 7 avril 2017**

1) Vous devez d'abord vous rendre au service Vie scolaire, à la **mairie de votre commune déléguée** (voir ci-dessous). Veuillez vous munir des documents suivants :

- **livret de famille** ou **copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant**
- un **justificatif de domicile** (moins de 3 mois) : copie de la taxe d'habitation 2016, bail pour contrat de vente récent du logement, dernière quittance de loyer
- un **justificatif de garde de l'enfant** (copie intégrale du jugement) en cas de séparation ou de divorce des parents
- un **certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé dans une autre école**

2) > Le service vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école d'affectation de votre enfant en fonction de votre domicile.

3) > Prenez ensuite rendez-vous avec le directeur (trice) de l'école d'affectation le plus rapidement possible, muni de ce certificat et du carnet de vaccination de l'enfant.

■ Scolarisation d'un enfant handicapé

Les parents d'un enfant en situation de handicap doivent contacter la Maison départementale des personnes handicapées : 12 avenue de Chevène - BP 20123 - 74003 Annecy cedex
Tél. : 04 50 33 22 50 - courriel : mdph@mdph74.fr

■ Déménagement

Tout changement d'adresse en cours d'année doit être signalé rapidement à l'école et à la mairie.

OÙ ?

Mairie d'Annecy
> lundi au vendredi de 8h30 - 12 h et 13h30 - 17h30
> du 27 février au 10 mars 2017 : ouverture non stop de 8h30 - 17h30
Tél : 04 50 33 87 38 ou 04 50 33 65 48

Mairie de Meythet
> lundi au jeudi de 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h,
> mercredi : 8h30 - 11h30
> mardi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 18h30,
> vendredi : 8h30 - 11h30
Tél : 04 50 22 89 43

Mairie de Cran-Gevrier Annexe République,
Horaires d'ouverture :
> lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
Tél : 04 50 88 67 34

Mairie d'Annecy-le-Vieux
> lundi au vendredi de 8h30 - 12 h et 13h30 - 17h30
> samedi : 9h - 12 h
Tél : 04 50 23 60 60

Mairie de Pringy
> lundi au vendredi 8h30 - 12h,
> jeudi : 8h30 - 12h, et 13h30 - 17 h,
> samedi : 8h30 - 11h30
Tél : 04 50 27 29 12

Mairie de Seynod
> lundi au vendredi de 8h30 - 12 h et 13h30 - 17 h
Tél : 04 50 33 45 93